

Annexe à l'arrêté préfectoral 2015-DDT-SERAF-UFC N° 20 du 26 mai 2015
relatif à l'autorisation de régulation du sanglier autour des parcelles agricoles
en cours de récolte, du 1^{er} juin au 15 décembre

Accord préalable préalable établi entre l'exploitant agricole et le titulaire du lot de chasse
avant toute action entreprise dans le cadre de l'arrêté 2015-DDT-SERAF-UFC N° 20
du 26 mai 2015

Nous soussignés :

M., exploitant agricole sur la (les) commune(s)
de

et

M., titulaire du droit de chasse sur les terrains
exploités par M. sur la (les) commune(s) susvisée(s),

convenons de la mise en œuvre d'ici le 15 décembre 20 . . , sur les terrains sus-visés, des actions
de régulation du sanglier (et du renard) autour des parcelles agricoles en cours de récolte, telles
qu'autorisées par l'arrêté préfectoral 2015-DDT-SERAF-UFC N° 20 du 26 mai 2015.

Fait à, le 201 . .

L'exploitant agricole :

Le titulaire du droit de chasse :

M.

M.